

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

**MAIRIE de  
LIMEUIL**



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SEANCE DU 23 octobre 2014**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 11	L'an deux mil quatorze, le 23 octobre à 20H30,
<b>Présents :</b> 10	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, le Maire.
<b>Votants :</b> 11	Date d'envoi de la convocation : 17 octobre 2014
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE.MARIN. DURAND. RICHARD.BOUSSIQUET. FOUILLET Mmes NINNIN. MARTIN DA COSTA. MERINO. HULOT
<b>Conseillers absents :</b>	
<b>Ont donné procuration :</b>	VAN STREIN a donné procuration à MARIN
<b>Secrétaire :</b>	Michel FOUILLET

## **Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 18 septembre 2014**

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **1 - Autorisation du Maire à ester en justice**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté d'annulation du permis de construire de Monsieur et Madame THOMASSET, ces derniers ont déposé devant le tribunal administratif un recours visant à annuler cet arrêté.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à ester en justice dans la requête introduite devant le Tribunal administratif par Monsieur et madame THOMASSET

### **2 - Demande résiliation d'un compteur d'eau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur SANTRAN d'annuler l'un de ses deux compteurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré souhaite savoir avant de ce prononcer si il y a deux taxes d'habitation sur cette propriété avant de se prononcer sur l'annulation du deuxième compteur d'eau.

### **3 – Effacement réseau EDF et France télécom, reprise réseau électrique**

Monsieur le maire présente l'ensemble des travaux d'effacement du réseau EDF et France télécom dans divers secteurs de la commune ainsi que le remplacement, à d'autres endroits, des 4 fils existants par des fils torsadés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la réalisation de ces travaux et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### **4 – Droit de préemption urbain**

Monsieur le maire propose l'application d'un droit de préemption sur les diverses parcelles suivantes :

Section C N° : 5 et 6 situées au Bourg

Section C N : 167 située au Bourg

Section C N° : 169 et 170 situées au Bourg

Ce droit de préemption est proposé en vue d'acquérir ces parcelles pour l'implantation d'un multiple rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour ces droits de préemption

### **5 – Demande de réduction de facture d'eau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LAURENT a signalé avoir eu une fuite d'eau après le compteur.

Il donne lecture de la délibération prise le 24 février 2014 pour les surconsommations d'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de continuer à appliquer cette délibération.

#### **6 –Délégué de la commission communale**

Monsieur le Maire présente une liste de personnes qui ont été proposées à la direction départementale des finances publiques de la Dordogne, suite à laquelle la commission a sélectionné les commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la commission communale des Impôts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette liste

#### **7 –Devis travaux élagage d'arbres**

Monsieur le Maire présente des devis pour l'élagage des arbres place du Port

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de renégocier ces devis.

#### **8 - Travaux mur du château**

Monsieur le Maire présente 3 devis établis pour la réparation du mur du château.

Il est décidé à, l'unanimité de demander des informations complémentaires aux entreprises et voir les dossiers de subventions possibles.

#### **9 - Désignation du notaire pour le chemin rural des Vignes**

Une partie du changement d'assiette du chemin rural des Vignes étant la propriété de Monsieur HERVE Jean-Claude, Maire, il est impossible d'établir un acte administratif pour cette partie

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Maire ROMAIN, notaire au Buisson de Cadouin pour établir l'acte de propriété concernant le changement d'assiette de la partie du chemin des Vignes dont les terrains appartenant à Monsieur HERVE Jean- Claude et Madame REGNIER Anne- Marie.

Le secrétaire de Séance,  
FOUILLET Michel

Le Maire,  
Jean-Claude HERVE